



*La production du
bleuet sauvage...*

*dans une perspective de
développement durable*

5.2 Les parcelles de butinage pour attirer les pollinisateurs indigènes

INTRODUCTION

Une étude réalisée au Saguenay–Lac-Saint-Jean a démontré qu’une quarantaine d’espèces d’insectes pollinisateurs indigènes sont associées à la pollinisation du bleuetier. De plus en plus de producteurs s’intéressent à ce « service de pollinisation gratuit » et cherchent à attirer et à conserver ces insectes dans leur bleuetière. L’implantation de parcelles de butinage est un excellent moyen d’y arriver.

Dans des essais réalisés au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2008, on a pu mesurer l’effet d’une parcelle de butinage sur l’augmentation du poids des bleuets à proximité, et ce, jusqu’à une distance d’environ 100 m de la parcelle.

Les bleuetières ayant de grandes surfaces en culture et qui ne sont pas dotées d’îlots boisés seraient les plus avantageées par l’implantation de parcelles de butinage. En effet, on observe déjà un nombre plus élevé de pollinisateurs indigènes et une meilleure pollinisation dans les petites bleuetières ou les grandes bleuetières pourvues d’îlots boisés.

LE CHOIX DE L’EMPLACEMENT

Le choix du site pour l’aménagement d’une parcelle de butinage doit tenir compte de l’environnement naturel de la bleuetière.

- Près d’un cours d’eau : excellente possibilité, laquelle permet aux pollinisateurs de trouver une ressource pour s’abreuver à proximité. Cela constitue une bonne façon d’utiliser la bande riveraine.
- À même un brise-vent ou une sortie d’air : ces parcelles devront faire l’objet d’une préparation du sol afin de maîtriser l’envahissement par les plants de bleuet et de kalmia (*Kalmia angustifolia*).
- Sur un ancien chemin ou une zone dénudée : l’implantation y est possible, mais nécessite une bonne préparation du sol.

LA PRÉPARATION DU SITE

La préparation du sol est primordiale pour la réussite de l’implantation d’une parcelle de butinage.

La première année, on effectue un travail du sol (décompactage, hersage) puis on y incorpore de la matière organique (copeaux de bois, paille, compost, fumier, etc.). Il est préférable que ces intrants soient complètement compostés avant d’être introduits dans un champ. Afin d’augmenter le pH pour empêcher, entre autres, la colonisation de la parcelle par le bleuetier et le kalmia, on incorpore également de la chaux dans la parcelle. Il est ensuite possible de semer un couvre-sol avec une plante-abri telle que l’avoine. Une légumineuse comme le trèfle fleurira dès la première année et permettra de fixer l’azote de l’air et de favoriser ainsi la fertilité.

La deuxième année d’implantation, le couvre-sol est incorporé et les végétaux sélectionnés sont implantés.

LE CHOIX DES ESPÈCES DE PLANTES

L'aménagement d'une parcelle de butinage vise à rassembler des espèces de plantes qui assureront une succession florale pendant toute la saison. Le tableau 1 présente quelques espèces pouvant être implantées et leur période de floraison.

Si certaines espèces florales sont présentes à l'état naturel dans les boisés environnants ou les brise-vent, il est important de les conserver. Le choix des espèces qui seront implantées dans la parcelle pourra même être fait en fonction de celles-ci, pour compléter la succession florale. La diversité est très importante pour maintenir plusieurs espèces de pollinisateurs. Si on utilise des abeilles domestiques, il est préférable de privilégier des végétaux qui ne fleurissent pas en même temps que le bleuetier, puisque l'abeille les préférera à ce dernier.

Il est important d'éviter d'implanter des espèces qui pourraient coloniser la bleuetière et nuire à la production. Ainsi, les plantes qui se multiplient par rhizome ou qui ont tendance à recouvrir le sol devront être séparées de la bleuetière par un chemin ou un coupe-feu. Les espèces qui se reproduisent par les parties aériennes peuvent quant à elles voir leurs graines se propager par le vent. Il importe donc de choisir des végétaux pour lesquels il existe un moyen de lutte connu et efficace en bleuetière (herbicide ou autre).

Les espèces proposées dans le tableau précédent tiennent compte de ces mises en garde et ont donné de bons résultats dans des essais menés en bleuetière. De plus, elles sont faciles d'implantation et résistent à des climats rigoureux (Figures 1a et 1b).

Espèces mises à l'essai (Agrinova 2004-2008)	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Espèces couvre-sol pour la première année d'implantation						
Trèfle (<i>T. alsike</i> ou <i>repens</i>)			🌸	🌸	🌸	
Lotier (<i>L. corniculatus</i>)			🌸	🌸	🌸	
Vivaces, arbres et arbustes à planter à la deuxième année						
Saule (<i>S. interio</i>)	🌸	🌸				
Amélanchier (<i>A. canadensis</i>)		🌸				
Potentille (<i>P. fruticosa</i>)			🌸	🌸	🌸	🌸
Épilobe (<i>E. angustifolium</i>)			🌸	🌸	🌸	
Verge d'or (<i>S. canadensis</i>)					🌸	🌸

Tableau 1. Espèces pouvant être implantées et leur période de floraison
Source : Agrinova



Figure 1a. Parcelle de butinage implantée
Source : MAPAQ



Figure 1b. Parcelle de butinage implantée naturellement
Source : Agrinova

L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN

L'implantation des végétaux doit être réalisée tôt au printemps pendant que le sol est encore humide. On peut utiliser des plantules ou des plants en pots.

La lutte contre les mauvaises herbes dès l'année d'implantation est très importante pour favoriser le développement des espèces désirables au détriment des espèces indésirables. Elle peut être réalisée par l'ajout d'une couche de paillis (10 cm) dans la parcelle ou par l'utilisation d'un herbicide localisé. L'arrosage des plants est essentiel au moment de la plantation et durant les périodes de sécheresse.

Les années suivantes, la lutte contre les mauvaises herbes se poursuivra par l'arrachage des espèces indésirables, la répression à l'aide d'un herbicide localisé ou l'ajout de paillis. Il sera toutefois important de conserver les espèces florifères désirables qui s'implanteront naturellement dans la parcelle. Enfin, après une année ou deux, il sera possible de regarnir la parcelle en plantant des végétaux où cela est nécessaire.

Après quelques années, un équilibre biologique s'établira dans la parcelle, faisant en sorte qu'il ne sera plus nécessaire d'effectuer un entretien aussi régulier.

LE COÛT ET LA FAISABILITÉ

Une parcelle de butinage composée de végétaux qu'on aura laissé se développer naturellement engendre très peu de coûts et le temps de travail se limite à éliminer les espèces indésirables et à regarnir avec des espèces désirables.

Dans le cas d'une parcelle implantée, le coût d'approvisionnement pour installer une parcelle de butinage de 400 m² avec une bonne densité et diversité d'espèces est estimé à environ 5 000 \$. Le tableau suivant présente le détail des coûts.

Tableau 2. Coûts d'approvisionnement pour une parcelle de butinage de 400 m² implantée en bleuetière

Dépenses	Détail ¹	Superficie de 400 m ²
ANNÉE 1 : PRÉPARATION DU SOL		
Végétaux (couvre-sol)	1,8 g/m ² x 400 m ² = 0,720 g x 10 \$/kg	7 \$
Compost	6 \$/poche de 35 L x 6 poches	36 \$
Chaux	9,18 \$/poche de 15 kg x 3 poches	28 \$
Location d'un rotoculteur manuel	50 \$/jour	50 \$
TOTAL ANNÉE 1		121 \$
ANNÉE 2 : PLANTATION DES VÉGÉTAUX		
Végétaux (plantules)	12,60 \$/m ² x 400 m ²	5 040 \$
Paillis	250 t/ha x 0,04 ha x 7 \$/t	70 \$
Location d'un rotoculteur manuel	50 \$/jour	50 \$
TOTAL ANNÉE 2		5 160 \$
ANNÉE 3 : ENTRETIEN		
ROUND UP et applicateur « style hockey »	2,5 L/ha x 0,04 ha x 9,80 \$/L + applicateur	50 \$
TOTAL ANNÉE 3		50 \$
GRAND TOTAL		5 331 \$

¹ Prix de 2006

Source : Agrinova

Le temps devant être alloué à l'implantation et à l'entretien est estimé à une quarantaine d'heures réparties sur les trois premières années.

RÉFÉRENCES

Gagnon, S. 2008. *Implantation et entretien de parcelles de butinage pour la pollinisation des bleuetières*. Feuillelet d'information. Agrinova. 4 p.

RÉDACTION 2010

Sophie Gagnon, agronome, coordonnatrice en gestion de projet, Agrinova, Alma

RÉVISION

Madeleine Chagnon, Ph. D., entomologiste, professeure associée, Université de Montréal, Montréal